

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

*SYNTHESE*

*DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 20 mai 2014*

Le comité stratégique s'est réuni le 20 mai 2014, de 9 h 35 à 12 h 30, sous la présidence de M. François CHEREQUE et l'animation de Mme Hélène PAOLETTI. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance par le président de l'Agence et approbation des minutes du précédent comité stratégique ;
- point d'étape sur la mission sur l'avenir du service civique ;
- présentation du rapport d'activité 2013 de l'Agence ;
- point d'étape sur les volontaires en 2014 et point sur l'avancée des travaux pour la mise en œuvre des orientations stratégiques ;
- présentation du plan pauvreté et service civique en Meurthe-et-Moselle, en présence du directeur départemental de la cohésion sociale adjoint de Meurthe-et-Moselle ;
- Institut du service civique : promotion 2014.

\*\*\*

<p><b>Ouverture de la séance par le président de l'Agence et approbation des minutes du précédent comité stratégique</b></p>
--

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique et excusé Mme BENTCHICOU, MM. GODFRAIN, BAHEGNE et VOISIN, le président souhaite la bienvenue, à l'occasion de leur première participation, à :

- Markus INGENLATH, secrétaire général de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), en remplacement de Béatrice ANGRAND,
- Olivier NOBLECOURT, nouveau conseiller auprès de la ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Najat VALLAUD-BELKACEM,
- Céline SCHMITT, en remplacement de Chadia BOUDARSSA, qui sera la responsable du pôle Contrôle de l'Agence à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Par ailleurs, le président salue la délégation sénégalaise qui assistera aux travaux du comité, en la personne du colonel Baba DIAKHATE, directeur du Service civique national du Sénégal et Georges DEGUEMONVO, inspecteur responsable des programmes – le service civique du Sénégal a été créé en 1998.

Le président annonce également le départ de Claire FEINTRENIE (Ligue de l'enseignement) et du colonel François-Xavier BERTHE DE POMMERY (direction du service national), qui participent pour la dernière fois au comité stratégique, et les remercie du travail qu'ils ont accompli tout au long de ces années.

En outre, le président indique que M. NOBLECOURT et lui quitteront la salle un peu avant 11 heures afin d'assister à une réunion interministérielle, à Matignon, sur le plan pauvreté. Mme PAOLETTI animera la suite de la réunion qui traitera de points d'information. Il n'y aura donc aucun vice de forme.

Le président met ensuite aux voix les minutes du comité stratégique du 9 avril 2014. Aucune observation n'étant formulée, les minutes sont approuvées à l'unanimité.

<b>Point d'étape sur la mission sur l'avenir du service civique</b>
---

Le président rappelle que la mission sur l'avenir du service civique a été lancée au dernier comité stratégique, le 9 mars, et que la date de remise du rapport est fixée au 30 juin. Sa remise coïncidera avec le débat sur le budget triennal.

Comme proposé, plusieurs membres ont transmis leurs contributions par écrit. Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ont également répondu présents. Le président rencontrera tous les directeurs régionaux vendredi matin.

Certains ont souhaité être auditionnés. Il est encore possible de le faire. Dans ce cadre, le président rencontrera Martin HIRSCH en tant que premier président de l'Agence et porteur du service civique depuis sa genèse afin de recueillir son avis.

Une dernière réunion de réflexion sur l'avenir du service civique sera organisée le 10 juin, à 14 heures 30.

Par ailleurs, le président informe le comité que dans le cadre de l'étude du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, un amendement a été adopté en première lecture, prolongeant le GIP *sine die*. Symbolique, ce signe donné par la représentation nationale traduit sa volonté de voir le service civique perdurer, plaçant le dispositif dans un cadre définitif. A noter que le rapport du président sur l'avenir du service civique pourrait servir de base à de futurs amendements qui pourraient être débattus en deuxième lecture.

Plusieurs lignes de force se dégagent des réflexions, l'objectif étant celui d'une montée en charge à 100 000 jeunes en service civique à moyens constants (encadrement, indemnité, budget), sans pour autant évoluer vers un service au rabais :

**1. *L'adaptation du service civique à la diversité des attentes des jeunes et des organismes d'accueil tout en préservant son identité***

- Politique de citoyenneté autant que de jeunesse, le service civique doit dépasser le cadre strict du secteur de la jeunesse, dans son financement comme dans sa gouvernance.
- La durée moyenne des missions (8 mois) et leur durée hebdomadaire (de 24 à 48 heures) sont adaptées aux jeunes et aux organismes d'accueil. Certains ajustements marginaux prenant en compte la situation du jeune seront débattus à la prochaine réunion du groupe de travail sur l'avenir du service civique.

**2. *L'évolution de la gouvernance du service civique permettant d'assurer la montée en charge du dispositif***

- Au niveau national, la participation des différents acteurs, en particulier du monde associatif, est conservée. Si le financement est élargi à d'autres financeurs, une réflexion sur le mode de gouvernance sera nécessaire.
- Au niveau territorial, une réflexion doit être menée sur une gouvernance de proximité fondée sur l'implication des différents acteurs à l'échelon du territoire. A noter que les directions régionales seront au mieux à moyens constants.

**3. *L'optimisation du coût du service civique et l'évolution de ses modalités de financement pour mieux partager l'effort financier***

- La participation d'autres programmes budgétaires de l'Etat, dans la mesure où le service civique participe à d'autres politiques publiques, est envisagée dans le cadre d'un fonds interministériel. Si ce principe fait consensus, il aura un impact sur la gouvernance.

- Le principe de l'ouverture aux fonds privés, y compris d'entreprises, afin de diversifier les sources de financement est à considérer mais mérite d'être approfondi.

Plusieurs sujets compléteront le rapport comme celui faisant suite à la remarque du président de la République et relatif à la proposition d'une forme d'accélération de l'obtention de la nationalité pour les jeunes qui n'ont pas la nationalité française et rendent service à la nation. Certains éléments sur la formation peuvent également être mentionnés. Ces pistes de réflexion seront abordées le 10 juin.

M. LESTERLIN aimerait avoir des précisions sur l'évolution juridique du support du service civique et sur la modification éventuelle des contributeurs à son financement, notamment le recours à des fonds privés.

Sans ouvrir le débat, M. LESTERLIN observe qu'il ne faut pas laisser entendre que par un amendement à la loi, les députés ont arrêté le principe évident que le service civique a vocation à continuer.

S'agissant de la diversification du financement, d'autres partenaires ont vocation à s'impliquer, notamment les collectivités territoriales, avec les limites que l'on connaît aujourd'hui. En effet, il n'est pas envisageable de maintenir la situation actuelle où le service civique émerge sur la seule mission jeunesse et le seul programme 163.

Le président rappelle que seule sa responsabilité sera engagée sur le contenu du rapport puisqu'il en sera le seul signataire.

Par ailleurs, sa présentation n'a pour objet que de mettre en avant les éléments de consensus que le débat a permis de dégager, et d'esquisser les grandes lignes du rapport. Les suites qui y seront données dépendront de la ministre, du gouvernement et du parlement. En président discipliné, M. CHEREQUE mettra en œuvre ce qui sera décidé.

S'agissant du recours à des fonds privés, différentes hypothèses ont été formulées, par exemple :

- la création, à côté du GIP, d'une structure pouvant accueillir des moyens financiers d'entreprises sur des actions particulières de formation ou autres,
- la mise en place de systèmes de financement solidaire, s'inspirant de la taxe sur les billets d'avion pour financer la lutte mondiale contre le sida,
- la possibilité aux personnes de faire des dons au service civique comme elles le font aux associations,

Quant aux financements publics, la participation des collectivités territoriales est envisagée mais à quelle hauteur, puisqu'il leur est demandé une économie de 11 milliards d'euros ?

En ce qui concerne l'amendement sur le GIP que le parlement a adopté, le président l'interprète comme un signe fort de stabilité. D'une part, il confirme que le GIP est la forme juridique la plus adéquate pour l'avenir. Le GIP permet de nombreux aménagements. Il n'y a donc pas de raison de changer. D'autre part, son prolongement *sine die*, au lieu de deux ou trois ans, permet un fonctionnement interne plus fluide et facilité (prolongation des contrats de travail également, marchés publics, etc.).

M. NOBLECOURT souligne que les éléments que le président indique correspondent aux positions de la ministre. Dans ce temps de réflexion pour tenir l'engagement présidentiel des 100 000 jeunes en 2017, la ministre et son cabinet ont regardé avec beaucoup d'attention l'ensemble des contributions. Comme chacun le sait, il est nécessaire aujourd'hui de faire

preuve d'ingéniosité et d'ouverture d'esprit. La ministre et le cabinet suivent cette ligne de conduite et attendent le rapport demandé au président de l'Agence à la fin du mois de juin.

Le président précise qu'il a rencontré le Premier ministre hier et lui a fait une présentation similaire. L'accueil du Premier ministre, qui a été maire de la première collectivité territoriale à avoir mis en place le service civique dès le vote de la loi, a été positif.

### **Présentation du rapport d'activité 2013 de l'Agence**

Suite à la présentation par Mmes PAOLETTI et MARSEILLE du rapport d'activité 2013 de l'Agence dans sa version provisoire, les membres du comité saluent la qualité du travail réalisé et des informations collectées.

Plusieurs points sont soulevés.

#### **Organismes et volontaires**

M. WASERMAN note que l'objectif de 25 % de jeunes issus des quartiers « politique de la ville » n'est toujours pas atteint. Cette stagnation à 17 % n'est pas accidentelle mais structurelle. Il conviendrait de réfléchir à un scénario permettant de franchir ce cap et d'atteindre cet objectif.

La proportion des établissements publics et des collectivités territoriales (page 5) étant stable, M. LESTERLIN rappelle que l'objectif visait un rééquilibrage.

M. LESTERLIN demande également si les jeunes effectuant des missions relevant de la coopération décentralisée, qui avait fait l'objet d'un amendement voté à l'unanimité, sont comptabilisés à l'international ou dans les collectivités de recrutement d'origine (page 8).

Mme FEINTRENIE constate que l'évolution du nombre de volontaires, qui s'inscrit dans une réalité budgétaire à laquelle chacun a été confronté, n'est guère déterminante (500 nouveaux jeunes). Comment parviendra-t-on à franchir une étape vraiment décisive dans cette montée en charge, nécessaire à l'avenir du service civique ?

Par ailleurs, les chiffres sur les collectivités laissent voir un espace de développement d'accueil très important sur lequel il faut réfléchir de façon commune. L'association entre les collectivités et le secteur associatif peut être une réponse très intéressante en termes d'accompagnement des collectivités sur une culture du bénévolat, par exemple, qui n'est pas toujours très développée au sein des collectivités.

M. LOUIS aimerait connaître la proportion de jeunes n'étant pas de nationalité française et effectuant une mission de service civique, en particulier le nombre de jeunes volontaires d'origine européenne qui bénéficient comme tout Européen du dispositif. Cela permettrait, d'une part, de s'assurer que cela correspond à une réelle mobilisation et pas à un effet d'annonce et, d'autre part, de montrer que les structures d'accueil françaises sont ouvertes aux jeunes volontaires d'Europe.

Mme BANOUN trouve dommage que l'Agence n'ait pas rapporté les proportions de jeunes en service civique issus des territoires prioritaires (« politique de la ville ») par rapport à la population globale des jeunes. Cela permettrait de savoir s'ils sont sous- ou surreprésentés.

M. TOCHE propose l'introduction d'une note de bas de page indiquant le nombre de jeunes qui partent au titre du service volontaire européen (SVE) ainsi que le nombre de jeunes en volontariat de solidarité internationale (VSI). En effet, le rapport ne prend en compte que les jeunes qui bénéficient d'une indemnité de service civique. Ainsi, les lecteurs du rapport auraient une vision plus large du service civique – il semble bizarre aux responsables des différents

programmes des autres pays que les Français soient comptés à part par rapport aux autres et que les statistiques ne prennent pas en compte l'ensemble du dispositif.

M. TOCHE aimerait également que les problèmes de comptage, toujours compliqués, soient abordés le 22 juin lors de la réunion du groupe de travail « International ».

A noter que le SVE envoie et accueille de nombreux jeunes européens ou étrangers.

M. CLIVIO observe que la relative stabilité de la réponse aux objectifs stratégiques fait sans doute écho à la relative stabilité des chiffres entre le nombre de jeunes accueillis entre 2012 et 2013. Si l'on veut répondre à des objectifs ambitieux en termes de développement qualitatif, il faut également que le nombre puisse s'accroître significativement, que des nouveaux projets existent et que les structures qui accueillent déjà des jeunes puissent s'engager sur des projets innovants.

M. CLIVIO souligne également le développement remarquable des outils de gestion comme Elisa ou le site Internet de l'Agence. Même si des ajustements sont à faire, cela pose les bases d'un développement ultérieur avec des outils performants qui méritent d'être salués.

S'agissant du débat sur les objectifs stratégiques, le président indique qu'à partir du moment où le nombre n'évolue pas de façon prononcée d'une année à l'autre, il est difficile de combler les déficits, excepté si chaque structure agréée change son mode de recrutement. Comment réduire les écarts par rapport aux objectifs si la montée en charge se confirme en 2014 et 2015 ?

Néanmoins, le nombre de jeunes en service civique par rapport à la population globale des jeunes n'est pas si éloigné de l'objectif, y compris celui des jeunes des quartiers « politique de la ville ».

S'agissant des niveaux de qualification des jeunes qui sortent des quartiers « politique de la ville », la remarque de Mme BANOUN est juste. Cependant, l'Agence est confrontée à un problème de statistique et de renseignement. Il faudrait parvenir à en faire l'analyse car l'idée que dans ces quartiers, seuls les moins qualifiés sont concernés n'est pas obligatoirement vraie. Certains jeunes dans ces quartiers sont qualifiés et rencontrent certaines difficultés.

S'agissant du rééquilibrage sur les collectivités territoriales, le président indique qu'il n'est pas suffisant pour le moment. Néanmoins, il est évident que les secteurs de développement les plus importants dans le cadre de la montée en charge seront les collectivités territoriales. Le président inclut également le monde hospitalier et souligne l'effet réducteur des statistiques sur le recours à l'intermédiation par les collectivités (sous-évaluation).

Mme PAOLETTI propose l'ajout d'un encadré sur les jeunes en SVE et VSI.

S'agissant de la demande de Mme BANOUN, Mme PAOLETTI répond que les services pourront intégrer au rapport la répartition par qualification des 17 % de jeunes issus des quartiers « politique de la ville ». En revanche, il sera impossible de comparer leur répartition à celle de l'ensemble des jeunes des quartiers en fonction des niveaux d'études. De même, le rapport ne pourra pas préciser la proportion des jeunes issus des quartiers « politique de la ville » par rapport à l'ensemble des jeunes. Après vérification auprès du Secrétariat général à la Ville (SG-CIV), ces données ne sont pas disponibles comme le précisera le rapport.

Mme ANAT indique qu'elle vérifiera et rappelle que la refonte des quartiers est en cours, rendant l'analyse des données délicate.

S'agissant de l'international, Mme PAOLETTI ajoute que tous les éléments chiffrés seront communiqués le 22 mai lors de la réunion du groupe de travail et souligne que la problématique du suivi du comptage des jeunes extracommunautaires ou communautaires a été identifiée.

## **Grands programmes**

### *Programme de lutte contre le décrochage scolaire*

Mme DAYAN rappelle que la Ligue de l'enseignement est une confédération de plusieurs associations locales, réunies au sein de diverses fédérations, et souligne l'importance de parvenir au décompte des jeunes qui passent par ce programme, en particulier sur les jeunes qui ne sont pas en alternance, de suivre son évolution et de s'attacher à leur accompagnement et à la suite de leur parcours. Enfin, Mme DAYAN propose que le groupe de travail « Evaluation » se réunisse.

M. TOCHE se rapprochera de Mme PAOLETTI afin de fixer une date pour une prochaine réunion et annonce qu'il a signé, la semaine dernière, le bon à tirer du 4 pages relatif à l'analyse secondaire des données TNS Sofres et propose que sa version imprimée, plus commode, soit envoyée à tous les membres du comité. Le rapport d'étude est déjà disponible sur le site de l'INJEP.

Mme PAOLETTI propose le lancement d'une étude spécifique afin de suivre la progression du nombre de jeunes en situation de décrochage et les suites de leur parcours.

### *Programme « droits des femmes »*

Mme FEINTRENIE aimerait avoir plus d'informations sur ce programme.

Mme PAOLETTI explique que la convention que l'Agence a signée avec le ministère l'invite à lancer 1 000 missions en trois ans. La première étape a résidé en 2013 dans l'agrément des services « droits des femmes » afin que des volontaires au niveau local participent aux dynamisations locales sur ce sujet et que soient agréées quelques associations importantes qui ne l'étaient pas et qui travaillent spécifiquement sur ce thème, dont le Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF). A noter que les limitations que l'Agence a connues dans l'agrément en 2013 ne l'ont pas conduite à pousser plus avant. Néanmoins, ce chantier sera repris dans le cadre de la montée en charge.

Cela étant, le président souligne la cohérence de ces deux programmes avec les objectifs du service civique et le fait qu'aujourd'hui, une seule ministre est en charge de ces politiques.

## **Partenariats avec des établissements de formation**

M. LESTERLIN note que seules les universités de Haute-Alsace et d'Aix-Marseille font l'objet de partenariats, en dehors d'un certain nombre d'instituts relevant de la formation (page 21). Le processus de reconnaissance du service civique dans les cursus scolaires et universitaires semble être un échec. Qu'en est-il ?

M. CHANTEAU aimerait savoir si ces partenariats, dont seuls les nouveaux sont présentés dans le rapport, font l'objet d'évaluations. Combien de jeunes issus de ces universités entrent dans le cadre de ces conventions de partenariat avec l'Agence ont effectivement réalisé un service civique ?

Mme VANNERROY indique que la Conférence des présidents d'université (CPU) lui rappelait hier que la valorisation du service civique dans le cursus, prévue par un décret de 2011, n'était pas appliquée. D'après l'étude réalisée par Animafac, 9 universités sur un échantillon de 31 se sont mises au dispositif ou vont le faire. Il existe donc un fort potentiel de développement. La circulaire sur le développement du service civique dans l'enseignement supérieur, qui avait l'objet d'un travail préparatoire l'année dernière, serait un outil intéressant de mobilisation des universités.

S'agissant de la valorisation et des relations avec l'université, le président indique que le rapport ne mentionne que les nouvelles universités et propose qu'une annexe énumérant toute les conventions de partenariat avec des établissements de formation soit jointe au rapport.

Quant aux liens avec les universités, il semblerait que les cabinets du secrétariat d'Etat aux universités et du ministère en charge de la jeunesse travaillent sur ce point. La circulaire amorcée en 2013 a été remise en chantier. Si elle aboutit, l'Agence s'appuiera dessus pour accélérer le processus de valorisation du service civique dans les cursus scolaires et universitaires.

### **Coordination au niveau local**

M. LESTERLIN s'interroge sur la gouvernance de proximité (page 29). Si un effort tout à fait louable de déconcentration, à savoir d'implication des services de l'Etat aux niveaux régional et départemental, est à souligner, il n'existe aucune esquisse ou amorce d'une nouvelle conception de la gouvernance de proximité, s'appuyant sur la participation de tous les partenaires (associations, collectivités territoriales, représentants des établissements publics locaux, etc.) ainsi que sur celle des jeunes qui ont fait leur service civique et restent dans la région.

Le président répond que la version définitive du rapport d'activité présentera la gouvernance de proximité et son fonctionnement. Cela étant, le rapport sur l'avenir du service civique que le président doit remettre fin juin intégrera la gouvernance de proximité qui, dans le cadre de la montée en charge, est un élément-clé de sa réussite.

### **Outre-mer**

S'agissant de l'accueil des volontaires, Mme FEINTRENIE note une surreprésentation de l'outre-mer. Cela est logique et fait partie des orientations claires du service civique depuis sa création. Cependant, ne faudrait-il pas analyser la répartition des niveaux d'études des volontaires en isolant l'outre-mer qui, en raison de sa surreprésentation, pourrait masquer une difficulté à faire vivre, sur le territoire métropolitain, la mixité et l'accessibilité à tous au dispositif ?

S'agissant de l'outre-mer, le président convient que la présence de l'Ile-de-France et de l'outre-mer dans les statistiques déséquilibre inévitablement l'ensemble.

Mme PAOLETTI précise que 80 % des jeunes d'outre-mer sont de niveau bac ou infra bac, ce qui n'est pas à l'image de l'ensemble des jeunes volontaires.

M. LESTERLIN informe le comité que deux rapports sont en préparation, dont l'un par la commission d'évaluation des politiques d'outre-mer, structure au sein de laquelle le député est le rapporteur sur l'insertion des jeunes.

Le critère démographique n'est pas pertinent pour l'outre-mer car la démographie, à l'exception des Antilles qui se stabilisent, est galopante, en particulier en Guyane, département ayant le taux de croissance démographique le plus élevé. Le seul critère qui vaut est celui de la situation des jeunes d'outre-mer – 70 % des jeunes sont au chômage. Il faut donc distinguer l'outre-mer et raisonner suivant des critères valides.

Le conseil économique, social et environnemental (CESE) est en train de faire les mêmes travaux. M. LESTERLIN aura l'occasion d'échanger avec le rapporteur du CESE sur ce point car ils partent une semaine à Mayotte, territoire où le problème est le plus aiguë.

L'Agence doit intégrer que l'outre-mer est à part. Au niveau gouvernemental, il faut que des politiques spécifiques soient mises en œuvre pour ces jeunes. Sachant que les moyens peuvent ne pas être les mêmes que pour l'Hexagone.



Mme PAOLETTI propose qu'après la finalisation du rapport, il en soit fait une présentation à un prochain comité.

### **Formation civique et citoyenne**

Pour Mme FEINTRENIE, chacun doit prendre sa part à ce véritable élément de progrès pour les années à venir. A ce titre, elle aimerait avoir plus de précisions sur les formations proposées aux volontaires et l'évaluation de leur qualité. Le développement des organismes accueillant plus d'un volontaire est plutôt un bon signe qui pourrait conduire à une formation civique collective.

### **Contrôle du service civique**

M. CHANTEAU note que les contrôles ont été réalisés sur 12 structures agréées au niveau national, alors qu'il est prévu de contrôler 20 % de ces structures qui sont au nombre de 285 aujourd'hui. A ce rythme, il faudra 20 ans pour que toutes les structures soient contrôlées.

S'agissant des contrôles nationaux, le président convient que l'Agence a des difficultés à atteindre l'objectif de 20 %. Cela s'explique en partie par la stabilité des effectifs de l'Agence alors que sa productivité a été assez forte depuis sa création. Le fait que la montée en charge se produira à moyens constants pour l'Agence impliquera une réorganisation interne du travail.

<p><b>Point d'étape sur les volontaires en 2014 et point sur l'avancée des travaux pour la mise en œuvre des orientations stratégiques</b></p>
--

Suite à la présentation par Mme LEPASTIER du point d'étape sur les volontaires en 2014 et l'avancée des travaux pour la mise en œuvre des orientations stratégiques, Mme PAOLETTI précise que les services de l'Agence ont souhaité que la décision d'agrément que les structures reçoivent ne se limite pas à un courrier formel du président les invitant à se connecter à Elisa mais que cela soit un acte qui engage l'Agence et chaque structure dans un partenariat commun.

A cette fin, les observations les plus fréquentes formulées à l'égard des organismes ont été identifiées dans Oscar sur la lettre-type. Ainsi, les deux ou trois points sur lesquels l'Agence souhaite attirer l'attention de la structure concernée ressortiront automatiquement dans le courrier d'accompagnement personnalisé.

Ce courrier rappelle également l'importance de la mixité et de la qualité des missions afin de lui donner une dimension symbolique plus marquée.

Par ailleurs, les services se sont rendu compte que les documents garantissant la qualité des missions n'étaient transmis qu'au retrait du dossier d'agrément. Il a donc été décidé de joindre désormais à la décision d'agrément une fiche énumérant les obligations des organismes. Cela devrait faciliter les échanges au moment du contrôle.

La décision d'agrément sera envoyée à chaque référent par courrier électronique, le courrier étant adressé jusqu'à présent au président de la structure et le référent n'en ayant pas copie ou communication immédiate.

Un exemple de ce nouveau courrier sera transmis aux membres du comité.

Enfin, Mme PAOLETTI ajoute que le groupe de travail « Mixité sociale et accessibilité du service civique » se réunira pour la dernière fois le 19 juin. Les propositions retenues seront ensuite présentées et discutées en comité stratégique.

Mme FABRE salue le travail de transparence et de lisibilité qui a été fait tant pour le bilan que pour ce point de situation. Utile, ces documents permettent à chacun de suivre non seulement

l'activité de l'Agence mais également, pour certaines associations, d'évaluer l'activité de leur réseau.

Mme FABRE propose que le courrier adressé aux structures d'accueil présente une information sur ce qui est à leur disposition pour améliorer la qualité de l'accompagnement, notamment sur la formation des tuteurs.

M. LOUIS rappelle que le groupe de travail « Communication », avec le service Communication de l'Agence, a réalisé un dépliant spécifique indiquant que le handicap n'empêche pas de faire son service civique. Les membres du comité peuvent le demander à l'Agence qui en fournira le nombre qu'il faut.

M. LESTERLIN souligne qu'au bout de 4 ans, le service civique en France a acquis une visibilité internationale dont chacun ne peut que se réjouir même si la route est encore longue pour atteindre les objectifs. M. LESTERLIN en veut pour preuve la visite de la délégation kurde, qui pendant une semaine, s'est renseignée sur la façon dont une loi instituant le service civique pouvait être mise en œuvre. S'il est un pays où la cohésion nationale, au sens de région, est importante, c'est bien le Kurdistan. M. LESTERLIN profite de l'occasion qui lui est donnée pour saluer la délégation sénégalaise.

Il faut commencer à tisser ce réseau car le service civique a une vocation plus que nationale d'échange avec les pays amis et partenaires, qu'ils soient communautaires (SVE), répondant en cela au deuxième objectif assigné par la loi au service civique, ou extracommunautaires.

A cette fin, il convient d'intégrer le concept de la vertu de la mobilité, de l'échange interculturel, du choc culturel alors que la réflexion sur la mobilité entre régions, entre quartiers, entre l'urbain et le rural en est vraiment à ses balbutiements au niveau interne et hexagonal.

Cet axe politique au sens noble du terme existe depuis les fonts baptismaux du service civique et doit être poursuivi.

Mme PAOLETTI remercie M. LOUIS d'avoir rappelé l'existence d'un dépliant spécifique à la réalisation d'un service civique quand un jeune est en situation de handicap, fruit d'un travail collectif du groupe « Communication » et invite les membres du comité à poursuivre les travaux dans les groupes de travail « International » et « Mixité sociale et accessibilité du service civique ».

S'agissant des outils, Mme LEPASTIER indique que la liste définitive des documents qui seront envoyés aux organismes au moment de l'agrément ou de leur renouvellement n'est pas encore arrêtée. Elle comportera notamment :

- le guide à destination des organismes d'accueil,
- le référentiel des missions,
- la fiche d'information des tuteurs.

<p><b>Présentation du plan pauvreté et service civique en Meurthe-et-Moselle, en présence du directeur départemental de la cohésion sociale adjoint de Meurthe-et-Moselle</b></p>
---

M. Pierre-Yves BOIFFIN, directeur départemental de la cohésion sociale adjoint de Meurthe-et-Moselle et M. Philippe BONNEVAL, membre du conseil général, présentent le projet lié au déploiement du service civique dans le cadre du plan pauvreté. Cette démarche, qui est remontée du terrain, a été structurée au travers d'un plan d'actions.

***L'origine du projet***

La dynamique autour du plan pauvreté est très forte en Meurthe-et-Moselle. Elle est liée à l'histoire de son action sociale - ce n'est pas pour rien qu'un historien de l'action sociale a

évoqué l'Ecole de l'action sociale de Nancy. Sa conception a été particulièrement travaillée par le président Michel DINET, décédé, autour de l'idée de partir des territoires en décroissant l'action sociale et en encourageant la participation des usagers.

Ces trois notions-clés du développement social départemental sont à la base de l'appropriation du plan pauvreté, que l'on peut qualifier d'assez exemplaire, et que l'on retrouve dans la volonté de rapprocher le plan pauvreté et le service civique.

### ***La Meurthe-et-Moselle : 6 territoires***

Le conseil général et la CAF ont subdivisé le territoire du département en 6 territoires, qui ne recouvrent pas exactement les arrondissements des sous-préfets. Ce découpage est une des difficultés que le département a réussi à surmonter.

### ***Déclinaison territoriale du plan pauvreté***

La gouvernance du plan pauvreté réunit dans le cadre d'un partenariat étroit l'Etat et le conseil général.

Sur chaque arrondissement, les sous-préfets se rapprochent des vice-présidents de territoire et définissent les thématiques prioritaires.

Certains sujets, en apparence simples, peuvent se révéler très compliqués comme la mutualisation des accueils pour l'accès aux droits. En effet, les jeunes qui n'ont pas de diplôme ont beaucoup de mal à se retrouver dans ce maquis de structures thématiques. Comme chacun le sait, l'accès aux droits est un vrai problème en France et génère de nombreux non-recours. Le service civique a été mobilisé avec succès sur ce sujet sur certains territoires, dans une logique "d'aller vers" ce public.

Cette dynamique "ascendante" remonte au niveau départemental à travers un comité de pilotage partagé. Celui-ci permet également de faire le point sur la mise en oeuvre d'expérimentations nationales "descendantes", comme le suivi d'une cohorte de jeunes décrocheurs sortant d'institutions (ASE, SPIP, PJJ). C'est notamment grâce à cette action que le lien avec le service civique est devenu une évidence.

### ***Premiers constats issus du plan pauvreté mis en place depuis 2 ans***

En effet, de nombreux jeunes, sortant d'institutions, de mesures ou d'une situation de rupture et se trouvant en situation de décrochage, n'ont pas l'autonomie suffisante pour définir un projet et appréhender le réseau des structures.

Si les établissements sociaux travaillent beaucoup à leur raccrochage, les solutions manquent, notamment pour les jeunes à partir de 18 ans.

L'accès aux droits nécessite des démarches d'« aller vers » les usagers.

Au cœur de la conception de l'action sociale, la participation des usagers aux dispositifs reste encore insuffisante même si l'action est volontariste comme celle que mène le conseil consultatif des bénéficiaires du RSA qu'a mis en place le conseil général.

Nombre de personnes en parcours d'insertion sont intéressées par un engagement.

### ***Une dynamique non moins forte et partenariale autour du service civique***

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle s'est porté volontaire pour s'engager de manière dynamique dans le service civique. Il est non seulement organisme d'accueil – depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il a accueilli au total 250 volontaires et tourne sur un effectif constant de 75 à

80 volontaires – mais également organisme d'accompagnement de jeunes porteurs de projets à travers la couveuse d'activités de jeunes Idée CAP.

Le conseil général s'est positionné pour expérimenter un certain nombre de missions de service civique dans les domaines « service civique et handicap » et « service civique et international » (en partenariat avec la Ligue de l'enseignement).

Depuis quelque temps, il s'intéresse à développer le volontariat de service civique pour les plus de 26 ans et les bénéficiaires du RSA.

Partenaire du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le conseil général souhaite également développer un service civique adapté aux pompiers dans le cadre d'un service citoyen de sécurité civile.

Ces actions sont menées dans le cadre d'un partenariat associant :

- la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),
- le conseil régional de Lorraine,
- l'association régionale des missions locales (ARML),
- la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS),
- le conseil général.

L'objet de ce partenariat est que les principaux acteurs du service civique à l'échelon départemental puissent coopérer à l'animation, la promotion et la valorisation du service civique.

Par ailleurs, le conseil général a développé des expérimentations d'animation de projets éducatifs par des volontaires en collège.

Certains volontaires de service civique participent à l'animation et à la promotion du service civique. Ainsi, plusieurs d'entre eux sont associés à l'équipe que M. BONNEVAL anime et assurent le relais au sein du conseil général.

Cette dynamique de partenariat et d'innovation est mise au service du projet d'articulation entre le service civique et le plan pauvreté.

Ce terreau partenarial a favorisé le développement d'expériences intéressantes :

- l'espace dynamique d'insertion du Plateau de Haye qui rayonne sur Nancy et son agglomération : les volontaires en service civique se réapproprient un certain nombre de compétences, de savoir-être et de savoir-faire alors qu'ils sont en situation de décrochage social ;
- les éveilleurs du patrimoine à Cirey-sur-Vezouze : ce dispositif s'appuie sur le même principe que l'espace dynamique d'insertion du Plateau de Haye mais concerne le secteur rural très enclavé dans le sud du département, près des Vosges ;
- les ambassadeurs du service civique du CG, dont certains sont ciblés sur des jeunes en grande difficulté.

Ainsi, une vingtaine de volontaires se sont succédé par groupes de 4 ou 5 dans l'équipe d'animation et de promotion du service civique du conseil général. Ces groupes ont, par exemple, rassemblé de jeunes Roumains analphabètes avec des ingénieurs en période de césure – Nancy est une ville très universitaire. Actuellement, le conseil général accueille également des jeunes en situation de handicap, en particulier psychique.

Le principe est d'assurer la mixité sociale au sein de l'équipe et de parvenir à ce que des jeunes plus autonomes participent à l'accompagnement, à l'encadrement et au transfert de compétences vers des jeunes plus en difficulté et moins autonomes. Cet effort se traduit notamment par la mise en place d'un travail en binôme.

Dans le cadre de la contribution de jeunes étrangers, à noter l'intervention sur le Plateau de Haye de deux jeunes, un Ivoirien et une Béninoise. L'un est arrivé à Nancy à l'âge de 12 ans et l'autre à l'âge de 18 ans. Ces deux jeunes se sont engagés en service civique pour monter et animer des manifestations culturelles. Ces projets ont permis de fédérer et de mettre en valeur les populations du quartier du Haut-du-Lièvre. Les bénéficiaires de ces événements culturels ont permis de financer des collèges des villes d'origine de ce jeune Ivoirien et de cette jeune Béninoise.

Néanmoins, le conseil général a rencontré certaines limites :

- peu de jeunes issus des quartiers prioritaires « politique de la ville » : rejoignant les objectifs nationaux, le conseil général souhaite mobiliser davantage le service civique au sein des quartiers et a inscrit cet axe dans son plan d'actions ;
- des établissements sociaux et médico-sociaux peu mobilisés : les établissements sociaux accueillent de plus en plus de jeunes en situation de décrochage mais ayant souvent des handicaps sociaux multiples. Une solution pourrait être l'accueil de jeunes en service civique par les établissements sociaux affiliés à la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS). Ils pourraient offrir des missions intéressantes pour ces jeunes ;
- un dispositif « décrocheurs scolaires » trop peu sollicité.

### ***Deux dynamiques à l'articulation naturelle***

Le "mariage" de ces deux dynamiques vertueuses s'articule naturellement autour de 4 points-clés :

- l'accès à l'autonomie,
- la dynamique collective – le collectif profite à l'individu,
- la participation des personnes elles-mêmes,
- l'accès aux droits.

### ***Plusieurs « fonctions » du service civique mobilisables***

Le service civique doit être pour le jeune un temps de définition de son projet de vie qui, le plus souvent, n'est pas bien défini car le jeune n'a pas tous les outils en main.

Dès que son projet de vie est élaboré, plusieurs outils sont à sa disposition comme la couveuse Idée CAP, si son projet de vie se transforme en projet d'activité.

Le principe de cette structure expérimentale est d'accueillir des jeunes, notamment sans qualification, porteurs d'une idée ou d'un projet dans le cadre du service civique. Au lieu de proposer une mission, l'organisme d'accueil part du jeune. Pendant 6 à 12 mois, les jeunes sont accompagnés par des professionnels du conseil général ou par des personnes ressources extérieures afin d'expérimenter leurs projets. L'objectif est l'accomplissement personnel du jeune à travers une mission d'intérêt général qui peut être la définition de son projet.

Par exemple, le conseil général accueille actuellement un jeune, reconnu travailleur handicapé. Il élabore un projet de colocation entre seniors. Ce jeune a été élevé par sa grand-mère qui n'a plus les moyens aujourd'hui de faire face aux frais de loyer et aux charges des intervenants extérieurs. Son projet a pour objectif de permettre à des personnes âgées, dans le cadre d'une

colocation, de mutualiser les dépenses auxquelles elles ont à faire face (location, intervenants extérieurs).

### **Le plan d'actions – 4 volets**

Le plan d'actions, remis sur table, se décline suivant 4 volets :

#### *1. La remobilisation des personnes précaires*

- *Développer le volet « lutte contre le décrochage scolaire »*
- *Prévenir les ruptures*
- *Développer le volontariat (RSA)*

S'agissant de la lutte contre le décrochage scolaire, la mobilisation du service civique sous forme combinée est très embryonnaire. Le GIP PJJ devrait s'y intéresser bientôt.

Cela étant, les expériences du Plateau de Haye et en milieu rural conduisent le conseil général à penser que l'appropriation par le secteur social est encore très insuffisante. Afin d'y remédier, le conseil général envisage, sur ce terrain et en complément d'une première action de remobilisation, le plus souvent une première ouverture de droits, de mettre en place un service civique adapté aux parcours de ces jeunes. En effet, ceux-ci ne peuvent pas toujours inscrire leur action dans le cadre traditionnel et classique du service civique. Ils ont besoin avant tout d'accompagnement et de temps individuel et collectif. La dynamique collective est, en effet, fondamentale pour que le jeune puisse remettre le pied à l'étrier.

Deux publics sont concernés. Le premier est une cible jeune, en lien avec les associations et établissements sociaux qui travaillent sur les jeunes les plus en difficulté. Le second concerne les bénéficiaires du RSA pour qui le conseil général souhaiterait expérimenter des formules de volontariat favorisant le service civique. Cette cible est plus compliquée : le contrat de volontariat qui permet à des personnes de plus de 26 ans de s'engager de 6 à 24 mois en volontariat entraîne pour les bénéficiaires du RSA la suspension de leur allocation pendant la durée du contrat.

Une évolution de ce dispositif permettrait à des bénéficiaires du RSA le maintien de leur allocation et la réalisation d'un volontariat de service civique, leur offrant la possibilité d'exercer une activité, de recouvrer la dignité, de découvrir des métiers, d'avoir une expérience professionnelle, de se sentir utiles. Cette question a été soulevée en présence du président et de Mmes PAOLETTI et MARSEILLE.

D'autant que l'on constate que le désir d'engagement de ces jeunes ou moins jeunes, s'agissant des bénéficiaires du RSA, du service au public, du travail pour les autres, d'utilité sociale est très présent bien qu'ils aient souvent la crainte de s'engager dans le secteur associatif. Le service civique pourrait cristalliser leur désir d'engagement qui n'est pas moins fort que celui de toute autre personne de la société.

Pour autant, il ne faut pas négliger l'aspect financier du RSA pour le département. Sa position est simple : quitte à verser le RSA, le conseil général aimerait qu'il contribue à la réinsertion des personnes, tout au moins à la découverte de métiers et à la pratique d'une expérience professionnelle.

A noter que des expériences très intéressantes autour du bénévolat ont été conduites pour les bénéficiaires du RSA.

#### *2. La mobilisation en faveur d'un meilleur accès aux droits*

- *Développer de nouvelles missions sur la thématique l'accès aux droits*
- *Développer des missions autour de la consommation responsable*

- *Renforcer les missions autour de la lutte contre la précarité énergétique*
- *Développer le lien social pour les personnes âgées isolées*

Plus classique, cette action s'appuie sur les expériences qui ont été développées dans ce domaine, en particulier celle des « Guides vers des Parcours Solidaires » (GPS).

L'accès aux droits est un thème très fort sur les territoires dans le cadre du plan pauvreté. Le conseil général aimerait mobiliser le service civique en tant que support à l'accès aux droits pour les personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité.

Les missions pourraient être développées autour de :

- la consommation responsable,
- la précarité énergétique – plusieurs missions ont déjà été mises en place,
- du lien social pour les personnes âgées isolées.

### 3. *La mobilisation du service civique comme outil de l'expression et de la participation de l'usager*

- *Favoriser l'expression des usagers précaires*
- *Renforcer la participation des usagers*
- *Contribuer à la politique nationale dans les quartiers sensibles*
- *Participer au décroisement des zones rurales*

Plusieurs expériences intéressantes mais très isolées ont été conduites. Le conseil général se propose de développer des missions de service civique comme supports de construction de la parole des usagers (« ambassadeurs de la parole », supports audiovisuels ou informatiques).

Sur les quartiers sensibles, le conseil général doit mettre en place un plan d'actions afin d'encourager la mobilisation des jeunes issus de ces quartiers.

### 4. *Mobiliser davantage le service civique au sein des territoires enclavés et fragiles*

- *Contribuer à la politique nationale du service civique dans les quartiers urbains sensibles*
- *Participer au décroisement des zones rurales enclavées et dévitalisées*

## **Conclusion**

Ce plan d'actions articule une volonté de déployer le service civique pour les publics, jeunes et moins jeunes, en situation de décrochage ou de détresse sociale, et comme outil d'accès aux droits. Ces deux orientations se caractérisent par une vraie convergence départementale, une vraie impulsion, et des outils de gouvernance permettant de croiser le plan pauvreté et le service civique. Il revient maintenant au conseil général d'effectuer un travail de pédagogie très précis sur le terrain afin de favoriser l'émergence de ces missions.

M. LESTERLIN remercie MM. BOIFFIN et BONNEVAL de leur présentation qui illustre une approche remarquable, car rare, de complémentarité, d'organisation et d'implication partagée de l'Etat, à travers la DDCS, et d'une collectivité territoriale, le conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Devant un tel exemple, M. LESTERLIN se réfère au tableau d'avancée des orientations stratégiques de l'Agence pour 2014. Trois actions indiquées « à faire » lui semblent essentielles à développer :

1. la mobilisation de la communauté des anciens volontaires au sein de la gouvernance : le service civique ne pourra pas se développer sans des expériences comme celle de la Meurthe-et-Moselle. Sans l'implication des anciens volontaires, le dispositif atteindra des seuils de toutes natures, financiers mais aussi des seuils de gouvernance et d'implication des acteurs ;
2. la formation civique et citoyenne (thème retenu au départ du service civique) ;
3. la mise en place de l'attestation de « service civique senior » pour les tuteurs de jeunes en service civique. L'esquisse d'une formation des tuteurs a été mise en place grâce à une convention. Leur implication aux côtés des jeunes est indispensable et incontestable.

L'approche de Meurthe-et-Moselle, remarquable mais certainement pas unique, doit servir de guide au développement de ces actions.

Par ailleurs, il faut que ce travail soit préservé des turbulences liées à la réforme territoriale. Elles sont annoncées et arrivent très vite. L'implication des départements est absolument majeure dans le développement du service civique alors que leur mobilisation n'est pas généralisée. Avec la réforme territoriale, les départements seront déstabilisés au niveau institutionnel et politique. Dans l'année qui vient, il y a urgence à « accrocher » les acteurs locaux sur leurs motivations et pas sur leur positionnement institutionnel afin que le service civique garde toute sa richesse d'implication des acteurs locaux.

Cela ne pourra se faire qu'à travers la mise en place de systèmes propres à chaque département ou région. Le conseil général de Meurthe-et-Moselle s'est intéressé à des territoires d'action. Il importe peu que cela corresponde aux pays ou aux arrondissements. En revanche, il faut que, partout, on analyse la bonne échelle, le bon périmètre opérationnel, les bons sujets et les bons interlocuteurs.

Il faut également que s'exprime, à l'Agence, et particulièrement dans son comité stratégique, la volonté politique de le faire. Sinon, comme il l'a vécu avec l'émergence des emplois aidés et des emplois d'avenir (mêmes cibles, mêmes critères de sélection, etc.), le service civique risque d'être déstabilisé par la mobilisation des élus et, corrélativement, par la mobilisation des fonctionnaires de l'Etat qui travaillent avec les élus sur la réorganisation de la donne institutionnelle territoriale.

Il n'y a qu'en agissant maintenant que l'on pérennisera le service civique et que l'on mettra en place les conditions de sa montée en charge.

Mme BUSSON remercie l'Agence ainsi que MM. BOIFFIN et BONNEVAL de cette présentation car il est important de montrer qu'entre des grandes déclinaisons politiques et stratégiques, il existe des actions très concrètes que l'on peut appréhender. Commencer à s'appuyer sur des expérimentations réussies serait très intéressant.

Deux éléments ont retenu son attention. D'une part, l'intérêt pour le volontariat, thème sur lequel Mme BUSSON revient régulièrement. Ce volet de développement pourrait faire l'objet d'un travail collectif car, pour le moment, les actions menées sont isolées. Cette dimension très réelle intègre, par exemple, l'articulation entre le volontariat et le RSA que la Meurthe-et-Moselle a choisie comme approche. Il en existe sans doute d'autres.

D'autre part, la prise en compte conjointe des publics et des missions. En effet, on parle souvent d'objectifs par rapport aux publics concernés mais moins des missions et de leur implantation. Cette double approche est indispensable et doit être intégrée à la réflexion sur le développement du service civique à 3 ans.

Mme FABRE adhère à la présentation. Les axes prioritaires retenus par le conseil général recouvrent des chantiers qui ne sont pas toujours formalisés au sein de l'Agence sous cet angle



mais qui relèvent vraiment de ses priorités. A ce titre, Mme FABRE se félicite de l'implication de l'association régionale des missions locales ainsi que de la mission locale du Grand Nancy.

La question que soulève la Meurthe-et-Moselle sur l'articulation du volontariat avec le RSA rejoint la problématique des jeunes parents isolés dans le cadre de l'engagement de service civique. Plusieurs jeunes ont remonté à L'UNML qu'ils avaient dû arrêter leur mission car la baisse de ressources entre l'allocation de parent isolé (API) et l'indemnité de service civique ne leur permettait plus de subvenir à leurs besoins et à leurs engagements. Cette préoccupation, partagée, relève de la mixité et de l'accessibilité des publics et pourrait faire l'objet d'une réflexion avec un conseil général.

M. LOUIS souligne l'intérêt de cette expérience qui touche les deux volets du service civique : si le service civique permet d'insérer des jeunes ou de réintégrer les jeunes, il permet également à des jeunes de faire des missions d'intérêt général.

Néanmoins, il est très sceptique sur l'articulation entre le service civique et le RSA. De nombreux chantiers de remobilisation existent. Il ne faudrait pas que le service civique réponde à des actions de cette nature.

Enfin, comment une institution peut-elle permettre à un jeune qui en est sorti d'y revenir ? M. LOUIS prend l'exemple des jeunes ASE ayant rompu leur contrat par suite des 18 ans et qui peuvent « raccrocher les wagons » avec un service civique. L'institution peut-elle s'engager à lui ouvrir un contrat de jeune majeur ? Chacun sait que cela est très compliqué voire impossible. Néanmoins, l'expérience que mène le conseil général pourrait-elle aller plus loin dans la mise en place d'un contrat de jeune majeur dès lors qu'un jeune de 19 ou 20 ans a effectué un service civique ?

M. WASERMAN est très admiratif devant cette présentation car il est rare de voir des collectivités aussi abouties dans les dispositifs. C'est, en effet, la première fois que M. WASERMAN voit, au niveau d'un territoire, une collectivité aller aussi loin, avec les services de l'Etat, dans la mise en œuvre d'une ingénierie aussi fine du service civique. Serait-il possible de diffuser l'expérience acquise au travers d'initiatives comme celle de la Meurthe-et-Moselle et les bonnes pratiques qui en découlent ? Si la réforme territoriale aboutit, cela pourrait être l'occasion de diffuser ces bonnes pratiques à l'échelle de territoires plus larges.

Mme ANAT indique qu'elle a travaillé pendant un certain temps au conseil général de Seine-Saint-Denis sur les contrats de jeune majeur. Chaque département a sa propre politique. Il n'existe donc pas de réponse globale. D'autant que ce dispositif, très ouvert en Seine-Saint-Denis, est rare sur l'ensemble du territoire.

En tant que représentante du SG-CIV, Mme ANAT souligne qu'il y a un très grand intérêt à travailler avec les départements sur la question des quartiers prioritaires « politique de la ville » afin d'augmenter la proportion de jeunes issus de ces territoires car il y a un savoir-faire. Au niveau des départements, on sait où sont ces jeunes. L'expérimentation de la Meurthe-et-Moselle sur les publics ASE, SPIP et PJJ en est un exemple particulièrement intéressant.

Pour M. BOIFFIN, la frontière entre ambition et prétention est très faible, et on a toujours tort d'avoir raison tout seul ou trop tôt. Evidemment, tant mieux si cette expérience "fait école" sur la méthode, car les schémas varient en fonction des territoires, mais il convient d'abord de montrer que cela fonctionne et de consolider ce socle.

Pour l'instant, il convient donc de réunir concrètement les conditions pour que la formule fonctionne, avant de la diffuser. Il s'agit de mettre en œuvre de manière isolée et expérimentale chaque point du plan, c'est-à-dire d'accompagner des porteurs de projets armés et outillés pour "jouer le jeu" de l'accueil en service civique de ce public spécifique, tout en conservant la philosophie (il ne s'agit pas d'un dispositif d'insertion). L'Etat comme le conseil général souhaitent donner de l'ampleur à ce travail avant de le diffuser.

Quant à la question de la gouvernance, elle est essentielle. Dans cette expérimentation, elle s'articule autour de celle du :

- service civique, très spécifique, qui est liée à l'accord-cadre conclu entre le conseil régional et le conseil général départemental, deux niveaux dont la réunion est assez extraordinaire ;
- plan pauvreté, fruit de la rencontre entre l'impulsion nationale transversale du plan pauvreté et l'histoire de l'action sociale de la Meurthe-et-Moselle.

S'agissant des jeunes sortant d'une institution (ASE), un quart bénéficierait d'un contrat jeune majeur en Meurthe-et-Moselle. Aucun parcours n'est exclu. Il est tout à fait possible pour un jeune de sortir de l'ASE avec un service civique puis de basculer sur un contrat jeune majeur. L'inverse est également vrai. Dans ce cadre, les services de la DDSCS rencontreront jeudi l'association Tremplin qui accompagne des jeunes âgés de 21 à 25 ans.

En fait, il faut considérer que le service civique peut être mobilisé à n'importe quel moment du parcours du jeune, y compris très en amont, au moment où il doit définir son parcours. Il a besoin de temps. Il a besoin de réfléchir. La dynamique du service civique doit l'y aider. Il ne faut pas avoir d'idées préconçues sur le moment où le service civique est mobilisé.

M. BONNEVAL remercie les membres du comité de leurs encouragements et précise que la mission qui lui incombe est d'animer le service civique au sein du conseil général en tant qu'organisme d'accueil mais également d'offrir une assistance conseil aux associations et aux collectivités, quelle que soit leur appartenance géographique.

Son équipe a, ainsi, accompagné 5 ou 6 départements qui souhaitent s'investir dans le service civique, à la fois pour en comprendre l'esprit, maîtriser le dossier d'agrément, les missions et partager les outils de gestion et de communication. L'Ille-et-Vilaine en est l'exemple le plus récent.

Le conseil général a également accueilli des chargés de mission jeunesse d'autres départements venus se renseigner sur l'implication du département de Meurthe-et-Moselle.

Afin d'inciter les collectivités locales à s'impliquer davantage, M. BONNEVAL propose la création d'un groupe de travail sur ce sujet. Le conseil général est prêt à apporter sa contribution afin de faire connaître son expérience et partager les outils qui ont été mis en place dans le cadre de la dynamique partenariale que M. BOIFFIN a évoquée et dont le protocole d'accord peut être mis à la disposition des membres du comité.

A l'initiative du Conseil Général, un chantier a été lancé sur la rédaction d'un référentiel départemental des missions de service civique. Ce diagnostic départemental qui sera mis à la disposition de tous consiste à identifier tous les organismes agréés domaine par domaine ainsi que le contenu des missions afin de favoriser les échanges entre organismes dans le cadre de forums thématiques associant les volontaires, les anciens volontaires et les organismes d'accueil, par exemple.

Malgré les « turbulences » que provoquera la réforme territoriale, à noter un signe très encourageant : le conseil régional de Lorraine, frileux à l'égard du service civique au départ, s'implique maintenant fortement dans ce dispositif devant les résultats régionaux et le bien-fondé du service civique, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du service civique adapté aux pompiers. Une réunion aura lieu le 17 juin avec la Région car l'Agence a fait savoir qu'elle ne pourrait pas aller au-delà des 6 mois de mission. Le conseil général a donc demandé au conseil régional s'il accepterait de regarder dans quelle mesure des fonds régionaux pourraient abonder la dynamique du service civique dans le cadre de formations.

Par ailleurs, la semaine dernière, le conseil régional de Lorraine a lancé un appel à projets sur la dynamique « décrochage scolaire et service civique ». Dans cette optique, le conseil général

réfléchit à un projet, visant en particulier le public ASE, pour voir s'il est possible de monter des missions de découverte des métiers (chantiers éducatifs) en intégrant ces jeunes en service civique à une collectivité ou à des associations puis, si un jeune souhaite s'orienter vers un métier plus qu'un autre, lui proposer une mission de service civique plus classique qui lui permettrait d'approfondir ce métier et de raccrocher sur le plan scolaire ou d'entreprendre des formations de type contrat d'apprentissage ou autre.

Le conseil général essaie de monter des missions adaptées au public et à la problématique de ces publics. Dans cet appel à projets, le conseil régional peut aller jusqu'à 10 000 euros de financement. Pour certaines associations d'éducation et de prévention spécialisées, ce montant pourrait financer un poste d'éducateur qui accompagnerait ces jeunes dans un parcours qui leur permet non seulement de découvrir des métiers mais également l'engagement, en offrant à ces jeunes en grande difficulté l'opportunité de rencontrer d'autres jeunes volontaires engagés.

Mme PAOLETTI propose que MM. BOIFFIN et BONNEVAL participent à la prochaine et dernière réunion du groupe de travail « Mixité sociale et accessibilité du service civique » afin qu'ils puissent approfondir les questions plus techniques qui pourraient être formulées. A cette fin, l'Agence s'assurera que la date prévue leur convient.

Par ailleurs, Mme PAOLETTI a retenu l'intérêt marqué pour le volontariat. A défaut d'un groupe de travail, elle propose qu'une réunion sur le volontariat soit organisée. Le moment lui semble opportun puisque les conclusions pourront être intégrées dans le rapport que le président, s'il le souhaite, doit remettre fin juin sur l'avenir du service civique.

Sur les bénéficiaires du RSA majoré, chacun connaît cette problématique. Le rapport du président peut tout à fait contenir ce genre de proposition. Certains membres du comité ont d'ailleurs déjà proposé de modifier les critères d'accès à l'indemnité sur critères sociaux. Dans ce cadre, il est possible de partager ces propositions qui relèvent de modifications soit juridiques soit réglementaires.

En outre, Mme PAOLETTI a été très intéressée par la notion d'expérimentation : on commence, on expérimente, on voit si cela fonctionne, on prouve par l'exemple puis on diffuse et on fait en sorte que cela soit repris par d'autres. Il y a une espèce de connivence entre la démarche de la Meurthe-et-Moselle et la méthode qu'Unis-Cité a souvent présentée. Sachant que l'Agence pourrait intervenir afin que sa diffusion dépasse l'échelon local.

Les deux clés de succès qui ont été identifiées, le partage des bonnes pratiques avec les autres départements et la structuration de partenariats à travers des conventions-cadres, sont des chantiers traités par l'Agence puisque le conventionnement des collectivités territoriales est une des actions fondamentales que l'Agence mène avec les collectivités locales. La convention générale avec les associations d'élus est en préparation. Ce chantier doit être relancé avec le nouveau cabinet afin d'instaurer, dans ce cadre, un partage des bonnes pratiques.

Se dessine également la piste du recours à des personnes ou des structures ressources en fonction des sujets. Cette voie pourrait être déclinée dans la perspective de l'accueil de 100 000 volontaires par an. L'Agence a déjà identifié, dans certaines DRJSCS ou DDCS, des référents particulièrement avancés sur le décrochage comme sur d'autres sujets. L'expérimentation du conseil général de Meurthe-et-Moselle montre une collectivité très impliquée dans l'accueil direct de volontaires et une direction départementale fortement avancée sur la déclinaison du plan pauvreté. Certains organismes associatifs ou autres peuvent également avoir certaines compétences. Le fait que M. BONNEVAL soit à la disposition des départements qui souhaiteraient avoir des informations est également un exemple intéressant. Peut-être qu'à terme, ce modèle pourrait être intégré à la réflexion du comité stratégique.

Mme PAOLETTI a également pris note de la proposition de M. BONNEVAL d'apporter sa contribution et peut-être d'animer un groupe sur les collectivités locales.

Enfin, suite à la proposition annoncée par président de la République, l'Agence est en train de réfléchir à la mise en place d'un service civique adapté aux pompiers volontaires. Cela nécessite que les jeunes soient en mission non seulement de service civique mais également d'apprentissage de tous les fondamentaux qui leur permettent d'aller au feu et d'être ensuite directement opérationnels pour rejoindre les pompiers volontaires. Un travail conjoint a été lancé en Meurthe-et-Moselle, en particulier sur la mise en place de cofinancements, afin que le service civique ne prenne pas à sa charge l'intégralité de la formation des pompiers volontaires. La réunion organisée en Meurthe-et-Moselle s'est révélée très riche sur différents sujets. Peut-être ce travail pourra-t-il faire l'objet d'une présentation par MM. BOIFFIN et BONNEVAL en comité stratégique.

### **Institut du service civique : promotion 2014**

En préambule, Mme DE MAZANCOURT indique que l'Institut du service civique se trouve maintenant au 14, boulevard de Douaumont – 75017 Paris. Soutenu par Generali, ce bâtiment appelé BeeoTop accueille des associations et des entreprises engagées dans l'économie sociale et solidaire.

#### **Quelques chiffres**

Cette année, à peu près 1 550 dossiers ont été retirés, 803 étaient complets.

Plusieurs raisons expliquent qu'un grand nombre de dossiers soient incomplets :

- il faut fournir un travail de recul sur son expérience en service civique et de précision du projet, certains ont des difficultés à y parvenir ;
- certains tuteurs préfèrent ne pas remplir un témoignage plutôt que d'écrire un commentaire peu flatteur alors que le dossier est confidentiel (relance des tuteurs par l'Institut) ;
- le témoignage du témoin est absent – s'il est facile de trouver un témoin (volontaire en service civique, voisin de palier, membre de la famille), souvent le jeune n'ose pas demander.

Pour examiner ces 803 dossiers, l'Institut a mobilisé 215 examinateurs pour l'écrit. Certains sont présents dans la salle. Chaque dossier a été lu par trois personnes, issues du monde associatif, du milieu de la formation et de l'entreprise, soit 2 592 évaluations.

Les examinateurs ont été plus cléments cette année que les années précédentes : au lieu de 500 dossiers admissibles, 616 ont été retenus, multipliant les jurys et les appels à l'aide afin de trouver des examinateurs.

Seuls 596 candidats se sont inscrits aux oraux (non-inscriptions motivées par la modification du projet, un départ en SVE, etc.).

L'Institut a organisé 70 journées d'oral dans 10 villes de France et 5 en visioconférence pour ceux qui étaient à l'étranger.

273 examinateurs ont été sollicités. L'implication a été très forte (300 hommes/jour).

250 lauréats ont été admis. La liste sera publiée cet après-midi.

#### **Niveau de diplôme, une procédure non discriminante**

Les non-diplômés de l'enseignement supérieur représentent 41 % parmi les candidats et les lauréats. La procédure d'admission est donc toujours non discriminante. Les mêmes règles et systèmes de notation ont été appliqués à tous les candidats.

A noter que les infra bac sont sous-représentés. Manifestement, une forme d'autocensure persiste. Certes, le dossier peut sembler difficile à remplir tout seul, mais certains candidats n'hésitent pas à demander à leur tuteur de les accompagner. Cela n'est pas éliminatoire.

Pourtant, l'Institut rappelle sur tous ses documents qu'il s'adresse à tous les jeunes, avec ou sans diplôme, quel que soit leur niveau de qualification ou leur parcours scolaire. Il serait utile que les organismes d'accueil aident l'Institut à faire passer ce message auprès des jeunes.

### **Genre ? Des filles...**

En 2014, les filles représentent 73 % des candidats et 76 % des lauréats. Pour le moment, aucune raison n'explique le fait que les garçons ne déposent pas de dossier.

### **Type de projet**

On constate une déformation entre les candidatures et les admissions. La formation représente 37 % des candidats et 52 % des lauréats. Sa proportion est plus importante que les années précédentes.

Quatre facteurs expliquent le poids de la formation :

- l'évolution du projet du candidat,
- la répartition des jeunes ne sachant pas au moment du dépôt du dossier dans quelle filière ils s'insèrent,
- les jurys favorisent les projets de formation par rapport aux projets de recherche d'emploi ou de création d'activité (« prime à la formation » ?) – cela ne semble pas être le cas,
- des jeunes qui cherchent un emploi sont réorientés en jury car leur projet nécessite une formation.

Les partenariats avec les établissements de formation fonctionnent, les lauréats valident leur dernière année.

### **Répartition géographique par ville d'oral**

On ne constate pas de déformation géographique, les répartitions des candidats et des admis sont similaires.

A noter le nombre limité de candidats de l'outre-mer.

Mme DE MAZENCOURT s'est livrée à un exercice de statistique sur les noms commençant par un H : sur 23 candidats, 18 ont été admis. Elle n'a pas eu le temps de le faire sur le reste de l'alphabet.

### **Quelques questions**

*Comment concilier le calendrier du service civique avec celui des inscriptions dans les formations sélectives ?*

Mme DE MANZENCOURT n'a pas de réponse pour le moment. Il est encore possible aux lauréats de s'inscrire à des masters universitaires à la différence des établissements ayant un processus de sélection. Il est donc impossible pour ceux qui ont commencé leur service civique fin 2013 de s'inscrire à la rentrée 2014. Par exemple, pour les instituts régionaux du travail social (IRTS), il faut s'inscrire en novembre.

*Comment proposer à davantage de jeunes l'aide à la définition du projet et à l'orientation qu'apportent le dossier puis les entretiens ?*

L'Institut a demandé à tous les candidats qui avaient rempli un dossier si le remplir les avait aidés à préciser leur projet, 86 % ont répondu oui. Cela est très précieux puisque le remplissage du dossier les force à s'interroger sur leur projet, leurs atouts, les obstacles qu'ils ont à franchir et à en parler avec leur tuteur et à un témoin. Evidemment, d'une association à l'autre, l'accompagnement est très différent : les grosses associations ont l'habitude d'accompagner les volontaires dans ce travail de réflexion, les petites moins. Cependant, cela apporte énormément à tous les volontaires et les aide à se préparer pour la suite.

*Comment apporter l'aide à l'orientation à distance pour ceux qui sont à l'étranger ?*

L'aide à l'orientation est plus compliquée depuis l'étranger. Il conviendrait d'y réfléchir.

### ***L'actualité de l'Institut***

L'Institut est en train de préparer le dernier séminaire pour les 2013. Il aura lieu les 14 et 15 juin, à Paris. Pour l'Institut, cela est l'occasion d'avoir un retour d'expérience et un aperçu de la promotion.

Le premier séminaire pour les 2014 est prévu du 19 au 26 juillet, à Bugeat.

La date du lancement des parrainages a été avancée, il se déroulera dès le mois de mai. En effet, il vaut mieux un parrainage très tôt et peu ciblé sur le domaine visé par le jeune qu'un parrainage plus tard et très ciblé, les jeunes ont besoin d'en parler. L'Institut sollicitera d'abord les examinateurs puis tous ses partenaires.

L'Institut continue à développer ses partenariats. Le 3 juin, une convention tripartite sera signée avec ex Paris Sud par Martin HIRSCH et François CHEREQUE.

Enfin, l'Institut, jusqu'à présent très parisien, a lancé une étude de faisabilité pour une première implantation régionale.

Mme PAOLETTI ajoute que l'Agence invite ses collaborateurs à participer aux jurys et à s'absenter exceptionnellement pour cette raison. Cela est sans doute également le cas dans de nombreuses structures. Quand on s'intéresse au service civique, il est passionnant d'écouter pendant 40 minutes des jeunes raconter leur service civique. Quand on s'intéresse aux jeunes, il est passionnant de discuter pendant 40 minutes d'un jeune et de son profil. Enfin, quand on s'intéresse aux autres, il est passionnant d'avoir toute une journée à côté de soi un associatif, une entreprise, une école et un agent de l'Agence et de croiser les regards sur les jeunes.

Enfin, Mme PAOLETTI relaie au comité une information que M. BONNEVAL lui a communiquée : FR3 Lorraine diffusera, ce soir, un reportage sur le service civique. Une belle initiative qui permet de valoriser les actions du conseil général de Meurthe-et-Moselle.

---

### ***Calendrier des groupes de travail***

- le 22 mai, à 14 heures : réunion sur l'international.
- le 10 juin, à 14 heures 30 : deuxième et dernière réunion du groupe de travail sur l'avenir du service civique – toutes les contributions sont les bienvenues.

- le 13 juin, toute la journée : réunion des référents régionaux du service civique, pilotée par François HELAL - les membres du comité seront invités à une partie du programme comme l'année dernière, afin de créer et de renforcer une culture commune.
- le 19 juin, vers 14 heures 30 : réunion du groupe de travail « Mixité sociale et accessibilité du service civique » (sous réserve de la participation de MM. BOIFFIN et BONNEVAL).

\*\*\*